

SÉANCE DU LUNDI 3 OCTOBRE 2016

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 3 octobre 2016 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Vincent Mainville, Jérôme St-Louis, Yves Germain, Jean-Pierre Allard et Marcel Dubé.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2016-10-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016
- 4a) Adoption du registre des chèques au 30 septembre 2016
- 4b) BNC - Billet à demande de 75 000\$
- 5) Règlement 2016-05 relatif aux divers permis et certificats – Consultation et adoption
- 6) RIDR - Budget 2017
- 7) Demande d'appui de Mont-Saint-Michel – Soutien au drainage et au chaulage des terres
- 8) RIDR – Signature de l'entente pour site de compostage
- 9) RIDR - Comité de compostage
- 10) Projet Optilab – Réforme du réseau de la santé et des services sociaux
- 11) Informations et correspondances
- 12) Varia
 - a) Règlement relatif à la renaturalisation des bandes riveraines
- 13) Période de questions
- 14) Levée de la séance

Adoptée

2016-10-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 12 septembre 2016 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2016-10-03

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 26 septembre 2016 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2016-10-04

4a) ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES AU 30 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des chèques au 30 septembre 2016 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C1600413 à C1600478, totalisant 76 844.23\$ et portant sur la période du 31 août au 30 septembre 2016;
- le registre des chèques salaires, portant les numéros D1600013 à D1600019 (élus), totalisant 3 586.11\$ et les numéros D1600009 à D1600012, D1600020 à D1600039 (employés) totalisant 9 724.92\$ ainsi que les chèques portant les numéros P1600252 à P1600260 (employés) totalisant 5 875.83\$ et portant sur la période du 31 août au 30 septembre 2016.

Adoptée

2016-10-05

4b) BNC – BILLET À DEMANDE DE 75 000\$

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

De demander le remboursement du billet de 75 000\$ émis par la Banque Nationale au 1^{er} avril 2017.

Adoptée

2016-10-06

5. RÈGLEMENT 2016-05 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS CONSULTATION ET ADOPTION

Le directeur général, Richard Gagnon, procède à l'ouverture de la consultation publique et fait lecture du projet de règlement 2016-05. Le directeur général invite les citoyens présents dans la salle à poser des questions relatives audit règlement.

Le projet de règlement 2016-05 ne fait l'objet d'aucune question et d'aucun commentaire. Le conseil est prêt à adopter le règlement.

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Saguay a adopté le règlement numéro 2002-03 relatif aux permis et certificats;

ATTENDU QUE ledit règlement numéro 2002-03 est entré en vigueur le 10 juillet 2002 et a été modifié par les règlements suivants :

- 2003-01 le 8 septembre 2003
- 2007-03 le 29 mars 2007
- 2011-03 le 13 juin 2013
- 2013-03 le 5 septembre 2013
- 2015-02 le 27 octobre 2015

ATTENDU QUE que des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu d'amender le règlement;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Saguay est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 2002-03 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU QU' qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2016;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté dans ce sens le 12 septembre 2016 portant le numéro 2016-09-09;

ATTENDU QU' un avis public a été publié pour indiquer le lieu et la date de la consultation publique;

ATTENDU QU' une consultation publique a été tenue ce lundi 3 octobre 2016

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville
Et résolu unanimement
qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 : **TITRE**

Le présent règlement est identifié par le numéro 2016-05 et s'intitule
« Projet de règlement modifiant le règlement numéro 2002-03 relatif aux
divers permis et certificats ».

ARTICLE 2 : **PRÉAMBULE**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 : **MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS CHAPITRE 2**

La définition relative à « Clôture » est remplacée, laquelle se lit comme
suit :

«Clôture

Construction mitoyenne ou non, autre qu'un mur ou un muret, constituée
de poteaux, de grillages métalliques, de bois ou de planches et implantées
dans le but de délimiter ou de fermer un espace. »

ARTICLE 4 : **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur
l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1).

Adoptée

2016-10-07

6. RIDR – BUDGET 2017

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le budget 2017 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge au montant de
4 891 795 \$.

Adoptée

2016-10-08

**7. DEMANDE D'APPUI DE MONT-ST-MICHEL – SOUTIEN AU DRAINAGE ET AU
CHAULAGE DES TERRES**

ATTENDU QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
(MAPAQ) a mis en place, en juin 2016, le « *Programme de soutien au
drainage et au chaulage des terres* » et que ce programme vise à améliorer
la productivité et à revaloriser des terres possédant un potentiel de culture
par l'augmentation des superficies drainées et chaulées;

ATTENDU QUE ce programme vise exclusivement les régions de l'Abitibi-Témiscamingue,
du Bas-St-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE le contexte agricole de la MRC d'Antoine-Labelle est très différent de celui
rencontré dans les Basses-Laurentides, mais en plusieurs points
comparables aux régions ciblées par le Programme (facteurs d'éloignement,
contraintes climatiques, potentiel des sols, revenus à l'hectare, etc.);

ATTENDU QUE le pH d'une importante proportion des terres en culture dans la MRC
d'Antoine-Labelle se situe bien en dessous du pH minimum de
6,2 nécessaire à une agriculture diversifiée;

ATTENDU QUE 21% des sols cultivés sont affectés par une problématique de drainage naturel, mais que moins de 5% des terres cultivées de la MRC d'Antoine-Labelle sont drainées systématiquement;

ATTENDU QU' en raison de l'éloignement des carrières de chaux et des entreprises de drainage, le coût de la chaux agricole et des travaux de drainage dans la MRC d'Antoine-Labelle est beaucoup plus élevé que celui observé dans les Basses-Laurentides et dans d'autres régions agricoles centrales;

ATTENDU QUE la « *Mise en valeur du potentiel des sols* » a été identifiée comme premier enjeu dans le PDZA de la MRC d'Antoine-Labelle, et que les problématiques de chaulage et de drainage des terres font l'objet de projets spécifiques dans le cadre du plan d'action du PDZA de la MRCAL;

ATTENDU QUE pour un même type de sol, des variations des rendements en fourrages de 2 à 7 tonnes métriques/ha sont observées dans la MRCAL selon le niveau d'entretien de la terre (drainage, chaulage, fertilisation) et que les rendements en fourrage ont une incidence directe sur la rentabilité de plus de la moitié des entreprises agricoles de la MRCAL (entreprises laitières, bovines et ovines);

ATTENDU QUE des efforts de diversification des cultures ont été réalisés dans la MRCAL depuis quelques années (grains biologiques et conventionnels, soyer du Québec, petits fruits, etc.), mais que le potentiel de rentabilité de ces cultures passe nécessairement par une amélioration de l'entretien des sols, soit le chaulage et le drainage des terres;

ATTENDU QUE de nombreuses terres agricoles de la MRCAL sont actuellement en friche ou sous valorisés, mais que les très faibles pH de ces terres (5,3 à 5,5) et les coûts élevés de la chaux limitent grandement leur revalorisation;

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay appuie la Municipalité de Mont-St-Michel dans sa demande au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries du Québec de reconnaître le contexte agricole particulier de la MRC d'Antoine-Labelle et d'inclure les exploitations agricoles de son territoire dans la clientèle admissible au « *Programme de Soutien au drainage et au chaulage des terres* ».

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle et à la Municipalité de Mont-St-Michel pour considération et appui.

Adoptée

2016-10-09

8. RIDR – SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR SITE DE COMPOSTAGE

CONSIDÉRANT QUE la demande de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) produite dans la résolution de son conseil d'administration portant le numéro R.3427.16.09.21 *d'approuver* et d'autoriser la signature de l'entente intermunicipale concernant l'utilisation du site de compostage des matières organiques de la RIDR avant le 31 octobre prochain;

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay autorise Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Richard Gagnon, directeur général à signer ladite entente qui a pour objet de définir les modalités d'utilisation du site de compostage dans un bâtiment fermé à pression négative ainsi que le mode de répartition des coûts et revenus pour les villes et municipalités participantes.

Adoptée

2016-10-10

9. RIDR - COMITÉ DE COMPOSTAGE

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :

De nommer le conseiller Marcel Dubé afin de représenter la Municipalité au sein du comité de compostage de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

Adoptée

2016-10-11

10. PROJET OPTILAB – RÉFORME DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a récemment saisi le conseil municipal de Lac-Saguay des enjeux reliés aux récentes décisions prises par le gouvernement du Québec notamment en matière de finances publiques et de santé et services sociaux;

CONSIDÉRANT le projet Optilab qui vise la centralisation des laboratoires médicaux des hôpitaux des Laurentides vers Laval;

CONSIDÉRANT la perte de la proximité des services à la population ainsi que leur éloignement suite à la réforme du réseau de la santé et des services sociaux en cours;

CONSIDÉRANT QUE ces réorganisations touchent aussi les professionnels et techniciens œuvrant dans la région notamment, mais non limitativement de la façon suivante : épuisements professionnels, diminution de la qualité de vie au travail et exode des travailleurs et travailleuses vers les grands centres urbains;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de ce qui précède, les conséquences économiques dans la région des Laurentides et plus précisément sur la Municipalité de Lac-Saguay et sa région seront importantes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Saguay est préoccupée quant à son avenir en regard de ces différentes politiques gouvernementales et entend protéger les services publics et la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal appuie les démarches de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) afin de protéger les acquis, les emplois ainsi que la qualité de vie et les services offerts à la population de la Municipalité de Lac-Saguay et invite la MRC à adopter la présente résolution.

Adoptée

11. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE

12. VARIA

a) *Règlement relatif à la renaturation des bandes riveraines.*

Le document déposé par l'APELSA sera transmis au Comité consultatif en environnement.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-10-12

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h15

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2016-10-04.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse